

Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe

DEL-2024 – DAG-17

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU MARDI 17 DECEMBRE 2024**

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
DU VENDREDI 14 JUN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 du mois de décembre à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, dûment convoqué s'est réuni pour la 2^{ème} fois à la salle des délibérations du syndicat, sous la présidence de Monsieur Daniel DULAC, le président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée syndicale.

	TITULAIRES		Présents		Abs, exc		SUPPLEANTS		Présents		Abs, exc	
			X		X				X		X	
1	DAVID	Pierre-Emile	X				HOUBLON	Christine				
2	LOUIS-MARIE	Annie		X			CELIGNY	Jean-Luc				
3	DELTA	Edouard		X			BELIA	Georges				
4	BERAL	Olga		X			ELEORE	Jean-Pierre				
5	EUSTACHE	Fred	X				CHALUS	Ary				
6	MOUSSE	Tony	X				BERNADOTTE	Denis				
7	BABEL	Francis	X				LICIUS	Romain				
8	FAIRFORT	Éric		X			BABEL	Fred				
9	ATALLAH	André		X			ISSA	Jean-François				
10	PETRO	Sonia		X			REJON	Philippe				
11	ABELLI	Thierry		X			COÉZY	Georget				
12	ABSALON	Kévin		X			SIBA	Denise				
13	ZOZO	Gaby		X			DORVILLE	Murielle	X			
14	JOSPITRE	Christian		X			BALON	David				
15	OPET	Ghislaine		X			PHILETAS	Christina				
16	VALLUET	Anselme		X			MOUILA	Gladys				
17	ROBIN	Sabrina		X			SAINT-AURET	Sylvette				
18	DESIREE	Pierre		X			ROSEAU	Fabrice				
19	FRAIR	Jules		X			BORDELAIS	Félicien				
20	JEANNE	Ghylaine		X			BEAUPERTHUY	Emmery				
21	ERDAN-DESCOTEAUX	Nicole		X			DI RUGGIERO	Patrick				
22	POMPILIUS	Anaïs		X			DI RUGGIERO	Nicole				
23	EMMANUEL	Félix		X			SAHAI	Serge				
24	BROCHANT	Patrick		X			TARER	Philippe				
25	MARICEL	Arthur		X			SAPOTILLE	Jocelyn				
26	COMBES	Yvon		X			BEAUZOR	Lucien				
27	MAES	Jean-Claude		X			ETZOL	Maryse				
28	NAVIS	François		X			TOTO	Joel				
29	MANNE	Éric	X				DANQUIN	Alberte				
30	BONTE	Jean-Louis	X				EMMANUEL	Anaïs				
31	DULAC	Daniel	X				PELAGE	Patrick				
32	ARMOUGOM	Betty		X			LOQUES	Rose-Marie				

	<i>TITULAIRES</i>		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>	<i>SUPPLEANTS</i>		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>
33	DEZAC	Philippe		X	COQUITTE	Richard	X	
34	CHICOT	Eddy		X	LUCE	Fabrice		
35	CHERALDINI	Laurent		X	VERSIN	Rony		
36	KINDEUR	Ornella		X	MORDIER	Rose-Lise		
37	DURIMEL	Harry		X	PELLECUIER	François		
38	GALVANI	Tania		X	LOUIS	Jimmy		
39	ELIZABETH	Camille		X	PHIBEL	Christine		
40	MELANE	Merlin		X	FAMIBELLE	Roselise		
41	MOUNSAMY	Olivier	X		ZEMBAMA	Rodrigue		
42	MOUSTACHE-MAYEKO	Alin		X	BOUDHOU	Dimitri		
43	VERGE-DEPRE	Yves	X		RANCÉ	Rangy		
44	LAVAURY-BOSC	Jean-Pierre		X	BON	Pascal		
45	LATCHOUMANIN	Éric	X		KANDASSAMY	Marcel		
46	COUPPE DE K/MARTIN	Georges		X	NARDIN	Georges		
47	CRAIL	Christophe		X	DELOS	Sylvie		
48	REPIR	Jimmy	X		MAURIELLO	Edmée		
49	ABELA	Jean-Marie		X	PARSHAD	Alain		
50	ALBERT	Richard		X	VEYRIER	Didier		
51	EZELIN	Jean-Claude		X	BRUDEY	Jérôme		
52	PETIT	André		X	BEAUJOUR	M. Dany		
53	BONBON	Louly		X	BRUDEY	Jérôme		
54	PROCIDA	Gérard		X	AZINCOURT	Allan		
55	SACILÉ	Serge		X	LOSAT	Albert		
56	SARREAU	Alain		X	LAROCHELLE	Louis		
57	ANDRÉ	Héric	X		DELANNAY MALESPINE	Rosie		
58	MICHINEAU	Magloire	X		RÉNIA	Olivier		
59	LANCASTRE	Joel	X		BOULON	Ernan		
60	TOI	Yvon	X		BRESLAU	Nicolas		

Secrétaire de séance : M. Éric LATCHOUMANIN

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
DU VENDREDI 14 JUIN 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 16 du règlement intérieur du Comité Syndical, adopté lors de la séance du 25 septembre 2020,

Sur proposition du Président,

Le comité syndical, après en avoir délibéré par,

Voix pour	16
Abstentions	0
Voix contre	0

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le procès-verbal de la séance du vendredi 14 juin 2024 communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Signé le lundi 23 décembre 2024
Président
DULAC Daniel






Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe

DEL-2024 – DAG-17

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU VEDREDI 06 DECEMBRE 2024**

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 14 JUIN
2024**

Ordre du jour

AFFAIRES GENERALES

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du vendredi 15 décembre 2023
2. Modification de la liste des membres du comité syndical du Sy.MEG

AFFAIRES FINANCIERES

3. Approbation du compte financier unique de l'exercice 2023
4. Affectation du résultat de l'exercice 2023
5. Budget supplémentaire de l'exercice 2024
6. Modification du taux de reversement de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) – Anse-Bertrand
7. Modification du taux de reversement de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) – Deshaies
8. Modification du taux de reversement de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) – Morne-à-l'Eau
9. Modification du taux de reversement de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) – Le Moule
10. Sortie de l'inventaire de biens réformés ou cédés

AFFAIRES JURIDIQUES

11. Transfert de la compétence IRVE de la commune de Baie-Mahault au SY.MEG
12. Transfert de la compétence IRVE de la commune de Terre- De- Haut au SY.MEG
13. Transfert de la compétence IRVE de la commune de Port-Louis au SY.MEG
14. Nomination d'un mandataire représentant du Sy.MEG à la Société d'Economie Mixte Locale (SEML) GUADELOUPE ENR

SEM GUADELOUPE ENR

15. Rapport annuel du mandataire de la SEM GUADELOUPE ENR – année 2022

COMMANDE PUBLIQUE

16. Liste des marchés lancés suivant la procédure adaptée au cours de l'exercice 2023 ayant donné lieu à attribution

SERVICES TECHNIQUES

17. Modification des conditions d'indemnisation relative à la mise à disposition de foncier en vue de la réalisation de travaux de renforcement par le Sy.MEG
18. Modification des règles de financement des travaux d'enfouissement des réseaux
19. Systématisation des extensions en souterrain

La séance débute à 18H36.

Elle est présidée par Monsieur Daniel DULAC, le Président.

Le vendredi 14 juin 2024 à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, dûment convoqué s'est réuni à la salle des délibérations du syndicat pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre d'élus au comité syndical : 60

Vérification du Quorum

	TITULAIRES		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>	SUPPLEANTS		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>
1	DAVID	Pierre-Emile	X		HOUBLON	Christine		
2	MERIDAN	Didier		X	CELIGNY	Jean-Luc		
3	DELTA	Edouard		X	BELIA	Georges		
4	BERAL	Olga	X		ELEORE	Jean-Pierre		
5	EUSTACHE	Fred	X		CHALUS	Ary		
6	MOUSSE	Tony		X	BERNADOTTE	Denis		
7	BABEL	Francis	X		LICIUS	Romain		
8	FAIRFORT	Éric		X	BABEL	Fred		
9	ATALLAH	André		X	ISSA	Jean-François		
10	PETRO	Sonia		X	REJON	Philippe		
11	ABELLI	Thierry		X	COËZY	Georget		
12	ABSALON	Kévin		X	SIBA	Denise		
13	ZOZO	Gaby	X		DORVILLE	Murielle		
14	JOSPITRE	Christian	X		BALON	David		
15	OPET	Ghislaine		X	PHILETAS	Christina		
16	VALLUET	Anselme	X		MOULA	Gladys		
17	ROBIN	Sabrina		X	SAINT-AURET	Sylvette		
18	DESIREE	Pierre	X		ROSEAU	Fabrice		
19	MONTOUT	Liliane		X				
20	JEANNE	Ghylaïne		X				
21	ERDAN-DESCOTEAUX	Nicole		X	DI RUGGIERO	Patrick		
22	POMPILIUS	Anaïs		X	DI RUGGIERO	Nicole		
23	EMMANUEL	Félix	X		SAHAI	Serge		
24	BROCHANT	Patrick		X	TARER	Philippe		
25	MARICEL	Arthur	X		SAPOTILLE	Jocelyn		
26	COMBES	Yvon		X	BEAUZOR	Lucien		
27	MAES	Jean-Claude		X	ETZOL	Maryse		
28	HEGESIPPE	Jean-Marc		X	TOTO	Joel		
29	MANNE	Éric	X		DANQUIN	Alberte		
30	BONTE	Jean-Louis	X		EMMANUEL	Anaïs		
31	DULAC	Daniel	X		PELAGE	Patrick		
32	ARMOUGOM	Betty		X	LOQUES	Rose-Marie	X	

	TITULAIRES		Présents		Abs, exc		SUPPLEANTS		Présents		Abs, exc	
33	DEZAC	Philippe		X	COQUITTE	Richard						
34	CHICOT	Eddy		X	LUCE	Fabrice						
35	CHERALDINI	Laurent		X	VERSIN	Rony						
36	KINDEUR	Ornella		X	MORDIER	Rose-Lise						
37	DURIMEL	Harry		X	PELLECUIER	François						
38	GALVANI	Tania		X	LOUIS	Jimmy						
39	ELIZABETH	Camille		X	PHIBEL	Christine						
40	MELANE	Merlin	X		FAMIBELLE	Roselise						
41	MOUNSAMY	Olivier	X		ZEMBAMA	Rodrigue						
42	MOUSTACHE- MAYEKO	Alin	X		BOUDHOU	Dimitri						
43	VERGE-DEPRE	Yves	X		RANCÉ	Rangy						
44	LAVAURY-BOSC	Jean-Pierre	X		BON	Pascal						
45	LATCHOUMANIN	Éric		X	KANDASSAMY	Marcel	X					
46	COUPPE DE K/MARTIN	Georges	X		NARDIN	Georges						
47	CRAIL	Christophe	X		DELOS	Sylvie						
48	REPIR	Jimmy	X		MAURIELLO	Edmée						
49	LORIDON	Eddy		X	ABELA	Jean-Marie						
50	ALBERT	Richard	X		SEJOR	Nelly						
51	EZELIN	Jean-Claude		X	BRUDEY	Jérôme						
52	PETIT	André	X		BEAUJOUR	M. Dany						
53	BONBON	Louly		X	BRUDEY	Jérôme						
54	PROCIDA	Gérard	X		AZINCOURT	Allan						
55	SACILÉ	Serge		X	LOSAT	Albert						
56	SARREAU	Alain	X		LAROCHELLE	Louis						
57	ANDRÉ	Héric	X		DELANNAY MALESPINE	Rosie						
58	MICHINEAU	Magloire	X		RÉNIA	Olivier						
59	LANCASTRE	Joel	X		BOULON	Ernan						
60	TOI	Yvon	X		BRESLAU	Nicolas						

Désignation du secrétaire de séance

M. Joel LANCASTRE est désigné secrétaire de séance.

Le président propose de passer à l'examen des différentes affaires inscrites à l'ordre du jour.

1 - Approbation du procès-verbal du comité syndical du 15 DECEMBRE 2023
Délibération N°DEL-2024-DAG-01

Examen du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2023.

Le rapport est soumis au vote par le président.

VOTE : à l'unanimité

2 - Approbation du Compte Financier Unique de l'exercice 2023
Délibération N°DEL-2024-DAF- 02

Madame Nudivine MAVER-NEBOR, directrice des affaires financières présente le compte financier unique de l'exercice 2023 qui a été joint en annexe de la convocation.

Après discussion, le Président quitte la salle des délibérations et confie la présidence à Monsieur Yves VERGE-DEPRE, 1^{er} vice-président.

Le Compte Financier Unique est soumis au vote par Monsieur Yves VERGE-DEPRE

VOTE : à l'unanimité

3 - Affectation du résultat de l'exercice 2023
Délibération N°DEL-2024-DAF- 03

Madame MAVER-NEBOR explique que le compte financier unique de l'exercice 2023 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 3 670 984.79 € ;
- Un besoin de financement de l'investissement de 694 572.31 €.

Il est proposé d'affecter :

- compte 002 en recette section de fonctionnement : 1 363 762 €.
- compte 1068 section d'investissement : 2 307 222.79 €

Le rapport est soumis au vote par le président

VOTE : à l'unanimité

4 - Budget supplémentaire de l'exercice 2024
Délibération N°DEL-2024-DAF- 04

Madame NEBOR-MAVER indique que le budget supplémentaire 2024 du syndicat s'élève à la somme de 38 829 153.29 €. Pour rappel, le budget primitif s'élevait à 21 242 737 €.

Equilibre global du budget supplémentaire 2024

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	1 363 762,00 €	37 465 391,29 €	38 829 153,29 €
Recettes	1 363 762,00 €	37 465 391,29 €	38 829 153,29 €

Le rapport est soumis au vote par le président

VOTE : à l'unanimité

5 – Modification du taux de reversement de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) – Anse-Bertrand
Délibération N°DEL-2024-DAF-05

6 – Modification du taux de reversement de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) – Deshaies
Délibération N°DEL-2024-DAF-05

7 – Modification du taux de reversement de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) – Morne A L'eau
Délibération N°DEL-2024-DAF-05

8 – Modification du taux de reversement de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) – Moule
Délibération N°DEL-2024-DAF-05

Dans une logique de solidarité et d'équité et pour faire face à ses enjeux, le syndicat sollicite les communes pour procéder à la modification du taux de restitution de la part communale (40 % au lieu de 50 % actuellement).

Des négociations sont en cours avec les communes.

Les communes d'Anse-Bertrand, de Deshaies, de Morne-à-l'Eau et de Le Moule ont délibéré en ce sens autorisant le Sy.MEG à reverser 40% de la TICFE à compter du 01^{er} janvier 2024.

VOTE : à l'unanimité

9 – Sortie de l'inventaire de biens réformés ou cédés
Délibération N°DEL-2024-DAF-06

Le syndicat possède un parc de matériel informatique devenu obsolète.

Il est proposé d'autoriser la cession gratuite et la réforme des biens selon la liste jointe au rapport.

Le rapport est soumis au vote par le président.

VOTE : à l'unanimité

**10 – Transfert de la compétence IRVE de la commune de Baie-Mahault au Sy.MEG
Délibération N°DEL-2024-JUR-07**

**10 – Transfert de la compétence IRVE de la commune de Terre de Haut au Sy.MEG
Délibération N°DEL-2024-JUR-08**

**10 – Transfert de la compétence IRVE de la commune de Port Louis au Sy.MEG
Délibération N°DEL-2024-JUR-09**

Mme Naïa GRANGER responsable juridique explique que le conformément à son statut, le syndicat dispose de la faculté d'exercer la compétence optionnelle relative à la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de recharges pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE).

Un déploiement de 138 bornes doubles de recharge de véhicules électriques est prévu sur l'ensemble du territoire (environ 4 bornes par commune).

Par délibération en date du 9 novembre 2023, la ville de Baie-Mahault a transféré sa compétence IRVE au syndicat.

Par délibération en date du 13 avril 2024, la commune de Terre de Haut a transféré en totalité sa compétence optionnelle.

Par délibération du 27 mars 2024, la commune de Port Louis a transféré en totalité sa compétence optionnelle.

Pour répondre à M. MARICEL, le président précise que le transfert total de compétence implique la gestion des équipements par le syndicat.

Les communes doivent délibérer jusqu'au mois de septembre 2024.

Il s'agit donc d'accepter les transferts de la compétence IRVE des communes citées ci-dessus.

Le rapport est soumis au vote par le président.

:

VOTE à l'unanimité

**11 – Modification de la liste des membres du comité syndical du Sy.MEG
Délibération N°DEL-2024-DAG-10**

Par délibération n°7-12-2023 du 15 décembre 2023, la commune de Morne-à-l'Eau a modifié la liste des délégués titulaires devant siéger au Sy.MEG :

Délégués de la commune de Morne-à-l'Eau

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Monsieur Eric MANNE	- Madame Alberte DANQUIN
- Monsieur Jean-Louis BONTE	- Madame Anaïs EMMANUEL

Par délibération n°23032024-13 du 23 mars 2024, la commune de La Désirade a désigné ses délégués titulaires et suppléants devant siéger au Sy.MEG :

Délégués de la commune de La Désirade

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Madame Sabrina ROBIN	Monsieur Fabrice ROSEAU
- Monsieur Pierre DESIREE	Madame Sylvette SAINT-AURET

Par délibération en date du 09 juin 2023, la commune de TERRE DE HAUT a désigné ses délégués titulaires et suppléants devant siéger au Sy.MEG :

Délégués de la commune de TERRE DE HAUT

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Monsieur Louly BONBON	Monsieur Jérôme BRUDEY
- Monsieur Gérard PROCIDA	Monsieur Allan AZINCOURT

Par délibération en date 30 avril 2024, la commune Gosier a désigné ses délégués titulaires et suppléants devant siéger au Sy.MEG :

Délégués de la commune du Gosier

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Monsieur Jules FRAIR	Monsieur Félicien BORDELAIS
- Madame Ghylaine JEANNE	Monsieur Emmerly BEAUPERTHUY

Il convient de modifier la liste des membres du comité syndical du Sy.MEG. Ces différentes nominations n'ont pas d'incidences sur la composition des commissions sectorielles et des instances représentatives du Sy.MEG à l'exception de la non-reconduction de Monsieur J-M BERCHEL en qualité de délégué titulaire de La Désirade.

12 – Nomination d'un mandataire représentant du Sy.MEG à la Société d'Economie Mixte (SEM) GUADELOUPE ENR
 Délibération N°DEL-2024-JUR-11

Cette délibération fait suite à la délibération n°23032024-13 du 23 mars 2024 de la commune de La Désirade qui a désigné de nouveaux représentants titulaires et suppléants.

Monsieur Jean-Marie BERCHEL qui était délégué titulaire et aussi administrateur représentant le Sy.MEG au Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte Guadeloupe EnR n'est plus membre du comité syndical du Sy.MEG.

M. Gaby ZOZO et M. Alain SARREAU présentent leur candidature et exposent leurs motivations.

L'assemblée est appelée à se prononcer au vote à main levée :

Résultats du vote :

M. Gaby ZOZO : 15 voix

M. Alain SARREAU : 06 voix

Mr Gaby ZOZO a été nommé mandataire du Sy.MEG au Conseil d'Administration de la SEML Guadeloupe EnR jusqu'à 2026.

Les sept administrateurs sont les suivants :

Civilité	Prénom	Nom
Monsieur	Daniel	DULAC
Monsieur	Gaby	ZOZO
Monsieur	Merlin	MELANE
Monsieur	André	PETIT
Monsieur	Laurent	CHERALDINI
Monsieur	Jean-Pierre	LAVAUURY-BOSC
Monsieur	Fred	EUSTACHE

VOTE : à l'unanimité

11 – Rapport annuel du mandataire de la SEM GUADELOUPE ENR- année 2022
Délibération N°DEL-2024-PRES-11

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, M. Daniel DULAC mandataire représentant le Sy.MEG au conseil d'administration de la SEM Guadeloupe ENR présente le rapport annuel devant le Comité syndical.

Ce rapport présente les informations générales sur la SEM, les informations financières, les activités, l'évolution actionnariale, les relations contractuelles entre la SEM et les collectivités, le contrôle et la gestion des risques ainsi que le bilan de la gouvernance.

Le comité syndical prend acte du rapport du mandataire de la SEM Guadeloupe ENR pour l'exercice 2022 après débat du comité syndical.

VOTE : à l'unanimité

11 – Liste des marchés lancés suivant la procédure adaptée au cours de l'exercice 2023 ayant donné lieu à attribution
Délibération N°DEL-2024-COMM PUB-13

Mme Ketty PEROUMALKAN, Directrice Générale des Services, explique que lancement des marchés attribués s'est inscrit dans le cadre de besoins inhérents à différents domaines parmi lesquels :

- ↪ le parc automobile ;
- ↪ la concession ;
- ↪ l'informatique;
- ↪ le nettoyage des locaux.

Le tableau détaillé pour chacun des marchés a été communiqué aux délégués, l'intitulé, les caractéristiques, le nom de l'attributaire, la date d'acceptation des offres.

VOTE : à l'unanimité

12 – Modification des conditions d'indemnisation relative à la mise à disposition de foncier en vue de la réalisation de travaux de renforcement par le Sy.MEG
Délibération N°DEL-2024-DST-14

Pour mener à bien sa mission de service public, le Sy.MEG construit des postes de transformation basse tension (accessoires y compris) et des canalisations souterraines.

Le syndicat est amené à solliciter la mise à disposition de parcelles ou de locaux adéquats auprès de leur propriétaire.

La signature d'une convention entre le Sy.MEG et le(s) propriétaire(s) fixant les droits et obligations de chaque partie est nécessaire.

Le comité syndical avait adopté en 2023 le montant des indemnités suivants :

Surface occupée	Montant de l'indemnité
1 à 10 m ²	2 000,00 €
11 à 20 m ²	2 500,00 €
21 à 30 m ²	3 000,00 €

Il s'agit de modifier la délibération de mai 2023 en introduisant les conditions d'indemnisation :

- une unique indemnisation sera divisée entre les propriétaires de la ou les parcelle(s) concernée(s), selon la quotité des parts,
- de procéder à l'indemnisation uniquement si aucune convention n'a déjà été consentie par le (les) propriétaire(s)

VOTE : à l'unanimité

13 – Modification des règles de financement des travaux d'enfouissement des réseaux
Délibération N°DEL-2024-DST-15

Le syndicat est maître d'ouvrage des travaux d'enfouissement et d'effacement du réseau de distribution de l'électricité en zone rurale. En zone urbaine la maîtrise d'ouvrage est partagée avec le concessionnaire EDF.

Pour réaliser ces travaux, le Sy.MEG bénéficie de deux sources d'aides :

- CAS FACE (compte d'affectation spéciale relatif au Financement des Aides aux Collectivités pour l'Électrification rurale),
- article 8 du contrat de concession qui prévoit une participation du concessionnaire dans l'intégration des ouvrages dans l'environnement.

Il convient d'arrêter les règles de financement relatives à cette catégorie de travaux et de modifier en conséquence la délibération n°DEL-2022-DST-19 du 20 mai 2022.

FACE	Communes	Sy.MEG (fonds propres)
80%	10 %	10 %

Ou

Article 8 EDF	Réception par le préfet : 30/12/2024	Communes	Sy.MEG (fonds propres)
40 %		50 %	10%

VOTE : à l'unanimité

14 – Systématisation des extensions en souterrain
Délibération N° DEL-2024-DST-16

Les installations en aériens sont impactées par le climat, et menacées par des risques naturels majeurs (poteaux penchés, abimés, fragilisés etc.). Le réchauffement climatique tend à accroître ces phénomènes sur l'ensemble du réseau de distribution électrique.

En 2023, le syndicat a déployé 21 171.80 m de réseau en aérien pour 15 912.30 m de réseau en souterrain sans suffisamment prendre en compte ce paramètre.

Il est primordial aujourd'hui de procéder à une évolution de la politique de réalisation des ouvrages par l'abandon des techniques aériennes et de systématiser la réalisation des travaux d'extensions en souterrain.

Les avantages de l'enfouissement des lignes : fiabilité, sécurité, qualité de service et esthétique.

VOTE : à l'unanimité

Questions diverses :

Monsieur le maire Héric ANDRE revient s'inquiète fortement du caractère dangereux des pylônes très dégradés à la suite des différents phénomènes climatiques dans le département. Il souhaiterait avoir un calendrier d'intervention du concessionnaire.

Le président rappelle qu'il s'agit d'une compétence du concessionnaire EDF. Cependant, afin d'accélérer la programmation des travaux, le syndicat a demandé aux communes de lui transmettre un état des lieux et un recensement de tous les supports dangereux sur leur territoire.

Ce recensement sera ensuite transmis à EDF, chargé de la programmation des travaux pour un renouvellement de ces équipements sur le territoire.

Tous les points ayant été abordés, le président lève la séance à 20H19.

Le président du Sy.MEG



Le secrétaire de séance

M. Joel LANCIA

